

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/07/2020

Dossier complet le :

25/08/2020

N° d'enregistrement :

2020-4779

### 1. Intitulé du projet

Aménagement sur le polder du Dain à Bouin

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MARINOVE SAS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Laurent TERRIEN

RCS / SIRET

4 3 3 4 4 7 2 8 1 0 0 0 2 6

Forme juridique SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17	b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, volume annuel prélevé compris entre 200 000 m <sup>3</sup> et 10 millions de m <sup>3</sup> .
19	Rejet en mer dont le débit est supérieur ou égal à 30 m <sup>3</sup> /h.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

A l'heure actuelle, le site d'exploitation ostréicole de MARINOVE SA à Bouin s'étend sur 1 ha et comprend 6 bassins circulaires (pour la culture de phytoplancton) ainsi que deux bassins rectangulaires (élevage de naissains) alimentés par une circulation d'eau de mer gravitaire. Il est prévu d'étendre le site d'exploitation sur une surface totale d'environ 8 ha.

#### 4.2 Objectifs du projet

MARINOVE SA prévoit l'augmentation de son activité d'élevage de naissains d'huîtres sur le site existant du Dain, notamment via la création de nouveaux aménagements et l'augmentation des volumes d'eaux salées prélevées. Une description détaillée du projet est donnée en annexe.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étendent sur plusieurs années pour les 4 phases de travaux:

Phase 1 :

- Réaménagement du site actuel : transfert de bassins de culture de phytoplancton (déplacement à l'intérieur de l'existant) par la création d'une zone de culture en remplacement pour 1 200 m<sup>2</sup>, un agrandissement des lagunes existantes pour 2 800 m<sup>2</sup> et une modification de la structure du bâtiment actuel
- Création d'une zone de stockage de naissain (immergée) pour 1 500 m<sup>2</sup>
- Zone de bureaux et vestiaires, au Sud-Est du bâtiment actuel, remplacement des bassins de culture de phytoplancton actuels par un parking pour le personnel et extension de 180 m<sup>2</sup> des bâtiments existants.

Phases 2, 3 et 4:

- 4 modules de nurserie d'huîtres creuses de 1 000 tamis chacun + 2 modules de nurserie de 500 tamis, pour une capacité totale de production de 5 000 tamis et une surface de 6 000 m<sup>2</sup>. Une zone centrale de travail : espace de tamisage de 350 m<sup>2</sup> et espace de conditionnement de 150 m<sup>2</sup> soit 500 m<sup>2</sup> pour environ 2 500 tamis soit un total de 1 000 m<sup>2</sup> de bâtiments.
- Des réserves amont pour ces 6 modules avec des lagunes d'eau de mer associées et dimensionnées à chaque nurserie (recirculation d'eau de mer en circuit fermé entre chaque renouvellement; 20 % de renouvellement journalier prévu). Une réserve de maturation de l'eau mer est prévue à l'entrée du site. Ces lagunes représentent une surface d'environ 25 000 m<sup>2</sup>. Un pompage en complément de la prise d'eau gravitaire permet de sécuriser le renouvellement par petits coefficients <50.
- Production de phytoplancton : 4 bassins pour chaque module de nurserie entre 300 et 600 m<sup>3</sup> chacun, pour un total de 11 200 m<sup>3</sup> pour l'ensemble des modules (à terme, 3 360 m<sup>3</sup>/j d'eau de forage envisagé). Les eaux de forage servent uniquement à la culture de phytoplancton.
- Une aire de stockage des tamis et matériels de 200 à 300 m<sup>2</sup>.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation, MARINOVE SA cultive du phytoplancton (algues microscopiques) de façon à alimenter des naissains d'huîtres qui sont élevés puis commercialisés.

Actuellement :

- le prélèvement annuel total par forage dans la nappe d'eau salée : 105 000 m<sup>3</sup>/an
- le prélèvement annuel total d'eau de mer : 160 000 m<sup>3</sup>/an
- les rejets en mer : 265 000 m<sup>3</sup>/an

Sont prévus en phase exploitation à l'issue de la dernière phase du projet (phase 4) :

- le prélèvement annuel total par forage dans la nappe d'eau salée : 1 008 000 m<sup>3</sup>/an
- le prélèvement annuel total d'eau de mer : 2 695 944 m<sup>3</sup>/an
- les rejets en mer : 3 705 144 m<sup>3</sup>/an

Les installations sont alimentées par l'énergie électrique. Le fioul est utilisé pour les groupes électrogènes (de secours) et pour les engins de manutention (4).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à demande d'autorisation au titre de l'article R. 214-1 du code de l'environnement

Rubrique 1. 1. 1. 0 : Sondage, forage, y compris les essais de pompage (...) : Déclaration

Rubrique 1. 1. 2. 0 : Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage (...) - Volume total prélevé supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/ an : Autorisation

Rubrique 3. 3. 1. 0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais (...) - Zone impactée supérieure ou égale à 1 ha : Autorisation

Le site étant situé à l'intérieur d'une Zone de Protection Spéciale et en partie en Zone Spéciale de Conservation, le projet est soumis à évaluation des incidences sur Natura2000.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface aménagée	Environ 8 ha (à terme)
Volumes prélevés dans le canal (eau de mer)	2 695 944 m <sup>3</sup> /an
Volumes pompés par forages dans la nappe salée	1 008 000 m <sup>3</sup> /an
Le projet initial comprenait trois modules de production identiques. Chacun de ces modules est constitué de :	
* 1 bassin de production de 220 m <sup>2</sup> .	
* 1 réserve d'eau de mer d'environ 800 m <sup>2</sup> .	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

MARINOVE SA  
Polder du Dain  
85 029 BOUIN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 0 2' 4 9 " 440 Lat. 4 6° 5 7' 1 4 " 950

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Cette installation a fait l'objet de deux dossiers de déclaration au titre de la Loi sur l'eau :

Concernant l'installation en elle-même : 2009 - Dossier n° 85 - 2009 - 00263

Concernant les forages :

2004 - Récipissé de déclaration n° CQEL 2004.11 du 22 avril 2004

2019 - Dossier n° 85 - 2019 - 0006

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En partie dans la ZNIEFF de type 1 n° 520005713 "LAGUNE ET PRAIRIE DU POLDER DU DAIN". A l'intérieur de la ZNIEFF de type 2 n° 520005785 "MARAIS BRETON ET BAIE DE BOURGNEUF".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Bouin (85).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des investigations menées en 2017 ont montré qu'une grande partie du site relève de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL de la Baie de Bourgneuf approuvé (janvier 2016) Pas de PPRT à proximité
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'intérieur de la ZPS FR5212009 "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts". Intersecte la ZSC n° FR5200653 "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé à environ 2,5 km au plus près du site classé "LE PASSAGE DU GOIS, L'ILE DE LA CROSNIERE ET LE POLDER DE SEBASTOPOL".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau salée, par forage et dans le canal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une demande d'autorisation spécifique (loi sur l'eau) va être adressée aux services d'état.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les déblais liés aux travaux sont réutilisés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emprises des bâtiments et des bassins créés viennent consommer des espaces naturels. Les travaux sont potentiellement perturbants pour la faune, selon la période considérée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts par modification de l'occupation du sol évite le périmètre de la ZSC. La principale incidence concerne le dérangement visuel des activités sur l'installation sur les espèces de limicoles ayant justifié la désignation de la ZPS et utilisant la Lagune de Bouin comme site de repos et de reproduction. Toutefois, des mesures de réduction sont envisagées, telles que la mise en place d'une digue végétalisée permettant de créer un écran visuel. Les incidences résiduelles ne sont donc pas considérées comme significatives. Les autres incidences génériques (qualité de l'eau, etc.) feront l'objet des mesures de réduction adaptées (gestion des pollutions accidentelles, etc.), permettant de conclure à l'absence d'incidence significative.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'artificialiser à long terme en deux phases jusqu'à 7,7 ha de zones humides présentes au niveau de la parcelle aménageables. Cette zone humide relève essentiellement de prairies subhalophiles thermo-atlantique ayant colonisé le Bri et les sables constituant le polder. Elle fait actuellement l'objet d'une gestion agricole par fauche annuelle. Elle accueille un cortège d'espèce relativement pauvre (Vanneaux, Alouette des champs). Des impacts indirects peuvent être engendrés sur le cortège de limicoles utilisant la Lagune de Bouin située à proximité du site (Courlis, Bécasseaux...)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'artificialiser à long terme en deux phases jusqu'à 7,7 ha de zones humides constituées essentiellement de prairies subhalophiles thermo-atlantiques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site et ses environs est soumis au risque de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des déplacements de camions et d'engins de chantier, en phase travaux. La phase d'exploitation engendre une augmentation faible du trafic de camion lié à l'augmentation des capacités du site : actuellement, le trafic est caractérisé par 2 camions/jour ; l'augmentation de la production engendrera au plus le passage d'un camion supplémentaire / jour. Le flux des camions restera restreint à l'entrée du site
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit généré par les installations en fonctionnement est limité.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses générées par les installations sont limitées.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des rejets d'eaux salées, dans le canal.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun autre rejet que des eaux salées issues des procédés d'élevage, à l'exception de produits de nettoyage lors des assècs des bassins. Cette utilisation est limitée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné de tout enjeu lié au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Le site classé le plus proche est situé à environ 2,5 km. Les installations projetées sont cohérentes avec l'usage actuel du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'implantation n'est actuellement pas utilisé par d'autres activités et usages.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les principales incidences cumulées concernent le prélèvement sur la nappe d'eau salée des calcaires gréseux et dolomitiques du Lutétien. La question de l'impact sur l'avifaune est également posée.

Les éventuels effets cumulés du projet avec d'autres projets seront étudiés dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, comme le prévoit la réglementation.

A ce sujet, MARINOVE SA a déjà pris contact avec la DDTM de Vendée afin de disposer, au moment du dépôt du dossier, d'une liste pertinente de projets à prendre en compte.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures de réduction : limitation de l'emprise du projet de façon à préserver l'utilisation de la lagune au Nord de la parcelle par l'avifaune / Mise en défens (balisage préventif) d'habitats d'espèces protégées et d'arbres remarquables / Adaptation de la période de travaux sur l'année / optimisation des systèmes d'éclairage / remplacement des sujets arborés limités aux sujets présentant un mauvais état sanitaire et/ou non adaptés au contexte local /système de gestion des pollutions accidentelles / création d'un merlon paysager et végétalisé à l'ouest, le long du canal, de façon à isoler visuellement le site d'élevage de la lagune, de façon à préserver la tranquillité des oiseaux.

Mesures de compensation : Restauration de zones humides dégradées (ratio 200%) en prairies halophile thermo-atlantique avec mise en place d'une gestion par fauche tardive ou pâturage extensif. Marinove a déjà trouvé 10 hectares 13 ares sur la commune de la Barre-de-Monts; ces terrains sont achetés auprès de la SAFER et compenseront les premières phases du projet d'extension de l'entreprise. L'achat de ces terrains est en cours (actuellement en attente de signature avec la SAFER). La convention de gestion sera signée en même temps. MARINOVE reste à la recherche de terrains supplémentaire (environ 4 hectares) éligibles aux mesures de compensation pour la dernière phase du projet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts du projets portent sur 1) les prélèvements de la nappe d'eau salée et 2) le milieu naturel (zones humides et Natura 2000). Ces deux composantes seront précisément traitées dans le dossier d'autorisation loi sur l'eau. Par ailleurs, la procédure d'autorisation engagera une enquête publique. Ainsi, au regard de la nature du projet, de ses impacts et des enjeux environnementaux, la procédure d'évaluation environnementale ne semble pas apporter d'éléments notables par rapport au dossier d'autorisation loi sur l'eau et de l'étude d'incidence Natura 2000 d'ores et déjà prévus.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic environnemental, Biotope, 2020. NB : Ce diagnostic intègre les annexes demandées dans la page précédente du CERFA.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

L'Épine

le

25/08/2020.

Signature

 **marinove**  
Nous affectons le maître de la nature  
Le Terrain Neuf 85740 L'ÉPINE  
+ 33 (0)2 28 12 95 11  
SAS au capital de 102.860€  
RCS La Roche sur Yon 433 447 281 TVA FR15433447281

